

VEILLE NUMERIQUE - ROYAUME-UNI

Economie numérique et régulation, télécommunications et réseaux, données, écosystème *tech*

SOMMAIRE

Fait marquant

- Le gouvernement annonce un nouveau projet de loi sur les contenus préjudiciables en ligne

Brexit

- Le gouvernement britannique a publié des lignes directrices sur l'implication de la sortie du RU de l'UE pour le secteur numérique
- L'accord de libre-échange entre l'UE et le RU autorise des flux de données personnelles sans entrave jusqu'au 1^{er} juillet 2021
- 80 000 noms de domaines d'utilisateurs britanniques en *.eu* ont été suspendus au 1^{er} janvier 2021

Economie numérique et régulation

- La réforme de l'impôt sur les plus-values envisagée par le Gouvernement pourrait nuire à l'entreprenariat au RU, selon le cabinet de conseil *Beauhurst*

Télécommunications et réseaux

- La *Competition and Markets Authority* annonce l'examen du rachat du britannique *Arm* par l'américain *Nvidia*
- Une commission parlementaire estime que les objectifs gouvernementaux de couverture mobile sont peu réalistes

Données

- *Facebook* transfère la gestion des données personnelles de ses utilisateurs britanniques aux Etats-Unis

Ecosystème *tech*

- Les entreprises technologiques britanniques ont levé un record de 15 Md\$ en 2020

Principales levées de fond de startups britanniques entre le 14 décembre 2020 et le 10 janvier 2021 :

- Streetbees, *Data* (analyse des comportements de consommation hors-ligne) : Série B, 5,5 M£
- Zilch, *FinTech* (services de paiements en différé) : Série B, 30 M\$
- Cleo, *FinTech* (assistant de gestion financière) : Série B, 33,2 M£

- [Oxbotica](#), *Transport* (logiciels pour voitures autonomes) : [Série B, 47 M\\$](#)
- [Oxbury](#), *FinTech* (prêts bancaires pour agriculteurs) : [Série C, 20 M£](#)
- [Brighthpearl](#), *E-commerce* (logiciel de gestion des ventes omnicanal) : [Série C, 33 M\\$](#)
- [Graphcore](#), *Hardware* (microprocesseurs destinés à des applications IA) : [Série E, 222 M\\$](#)
- [GoCardless](#), *FinTech* (services de recouvrement de paiements récurrents) : [Série F, 95 M\\$](#)
- [Orbex](#), *Space* (développement de fusées réutilisables) : [Venture Round, 18 M£](#)
- [Cambridge Quantum Computing](#), *Quantum* (outils pour la commercialisation d'ordinateurs quantiques) : [Venture Round, 45 M\\$](#)
- [Liberis](#), *FinTech* (services de financement pour PME) : [Debt Financing, 70 M£](#)
- [Bloom&Wild](#), *E-commerce* (fleuriste en ligne) : [Late Venture Round, 100 M\\$](#)

Rapports [en anglais]

- [AI Roadmap, UK AI Council, January 2021](#) : Le conseil pour l'IA - comité d'experts indépendant - a publié une feuille de route avec 16 recommandations en 4 piliers pour une stratégie nationale d'intelligence artificielle :
 - Recherche, Développement et Innovation : investissement public durable dans des projets d'IA, notamment en soutenant l'*Alan Turing Institute* ;
 - Compétences et diversité : mise en place d'un programme sur 10 ans de renforcement des compétences de haut niveau en matière d'IA ;
 - Données, infrastructures et confiance : accent sur la participation du public à l'évaluation de processus automatisés de prise de décision ;
 - Adoption nationale et cross-sectorielle : le conseil incite le gouvernement à mettre l'IA au service de secteurs clés, notamment de la santé (à travers le NHSX) et de l'environnement (à travers le *Net Zero carbon emissions challenge*).
- [Facing the Camera, Surveillance Camera Commissioner, November 2020](#) : le commissaire britannique chargé des caméras de surveillance, dépendant du Ministère de l'Intérieur et dont le rôle est de faire appliquer le code de pratique des caméras de surveillance, a publié un guide sur l'utilisation de la technologie de reconnaissance faciale. Ces recommandations font suite à la [décision](#) de la Cour d'appel d'août 2020, qui avait jugé l'usage de la reconnaissance faciale par la police du sud du Pays de Galles contraire aux droits humains de protection des données. Le commissaire, Tony Porter, ne conseille pas l'interdiction totale de la technologie, mais appelle à renforcer les normes nationales de sécurité et de respect de la vie privée, à la mise en place de mécanismes assurant un « contrôle humain » de la technologie et à une analyse des risques spécifiques liés à son utilisation.

FAIT MARQUANT

Le gouvernement annonce un nouveau projet de loi sur les contenus préjudiciables en ligne

Dans sa [réponse](#), publiée le 15 décembre, à la consultation publique sur l'[Online Harms White Paper](#) (datant d'avril 2019), le gouvernement annonce la mise en place d'un nouveau cadre réglementaire pour les contenus en ligne, qui prendra effet avec la publication de l'*Online Safety Bill*, attendue pour début 2021. Ce cadre instaure un « *duty of care* » (« devoir de diligence »), qui contraint les grandes plateformes d'hébergement de contenu et les moteurs de recherche à retirer et limiter la diffusion de 1) contenus

illégaux (terrorisme, pédophilie, etc.) 2) contenus légaux mais dangereux (fausses informations, automutilation, etc.) et 3) contenus dont le visionnage pourrait être préjudiciable aux enfants (violence, pornographie). Il met également en place l'obligation pour ces entreprises de mettre en place des mécanismes permettant le signalement de contenu préjudiciable par les utilisateurs. Ces nouvelles mesures ne s'appliqueront qu'aux grandes entreprises pour lesquelles le risque est le plus élevé, telles que *Facebook*, *Youtube* ou *Whatsapp*, soit 3 % des entreprises britanniques selon le gouvernement, afin d'éviter des coûts disproportionnés pour les petites entreprises « à faible risque ». Le respect de ce nouveau cadre sera contrôlé par l'OFCOM (le régulateur des télécommunications), qui pourra imposer des amendes allant jusqu'à 18 M£ ou 10 % du chiffre d'affaires et aura autorité pour bloquer l'accès aux sites depuis le Royaume-Uni. Le Gouvernement aura en outre la possibilité d'introduire des sanctions pénales envers les dirigeants d'entreprises qui ne répondraient pas aux mises en demeure de l'OFCOM. L'annonce de ce nouveau cadre intervient juste après l'annonce de la création d'une nouvelle autorité de régulation des marchés numériques, la *Digital Markets Unit*, venant ainsi renforcer le cadre réglementaire imposé aux *Big Tech*.

BREXIT

Le gouvernement britannique a publié des lignes directrices sur l'impact de la sortie du RU de l'UE pour le secteur numérique – Sur une [page](#) du site du gouvernement GOV.UK, le Ministère chargé du numérique (*Department for Digital, Culture, Media and Sport* – DCMS) a publié des guides destinés au secteur sur les principaux changements liés la sortie du cadre réglementaire européen. Les principaux guides concernent la fin de l'application de la [directive e-commerce](#), [de la directive sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information \(NIS\)](#) et [de la régulation en matière de frais d'itinérance](#).

L'accord de libre-échange entre l'UE et le RU autorise des flux de données personnelles sans entrave jusqu'au 1^{er} juillet 2021 – L'accord de commerce et de coopération signé par l'UE et le RU introduit une période « transitoire » de 6 mois durant laquelle le RGPD continuera à s'appliquer au RU, afin de laisser un délai supplémentaire à la Commission pour se prononcer sur une décision d'adéquation. A défaut, les flux de données de l'UE vers le RU devront respecter des garanties de protection strictes (mise en place de clauses contractuelles standards, par exemple).

80 000 noms de domaines d'utilisateurs britanniques en .eu ont été suspendus au 1^{er} janvier 2021 – La sortie définitive du Royaume-Uni de l'UE a impliqué la suspension de sites internet et adresses mail en *.eu* appartenant à des utilisateurs britanniques. En effet, un nom de domaine en *.eu* doit être enregistré dans un Etat de l'espace économique européen ou par un citoyen européen ; or, près de 340 000 utilisateurs britanniques en possédaient un fin 2019. Les utilisateurs dont les comptes ont été suspendus ont jusqu'au 1^{er} avril 2021 pour justifier à l'organisme *EUrid* d'une citoyenneté européenne ou d'une résidence dans un pays européen et obtenir le rétablissement de leur nom de domaine. Cette exigence a par exemple conduit le groupe pro-Brexit *Leave.eu* à changer l'adresse d'enregistrement de son site web (désormais en Irlande) afin de conserver son adresse Internet « *.eu* ».

ECONOMIE NUMERIQUE ET REGULATION

La réforme de l'impôt sur les plus-values envisagée par le Gouvernement pourrait nuire à l'entrepreneuriat au RU, selon le cabinet de conseil *Beauhurst* – L'Office pour la simplification fiscale (*Office of Tax Simplification* - OTS) a publié en novembre dernier un [rapport](#) sur la *Capital Gains Tax*, à la

suite de la demande du Chancelier de l'Echiquier Rishi Sunak, en juillet, d'étudier sa réforme et sa simplification. Une des principales recommandations est l'alignement des taux de l'impôt sur les plus-values avec ceux de l'impôt sur le revenu, qui résulterait en l'augmentation du taux de base de 10 à 20 %, et des taux supérieur et supplémentaire de 20 % à, respectivement, 40 % et 45 %. Selon [Beauhurst](#), cette réforme remettrait en cause un des principaux éléments d'attractivité de l'écosystème britannique, en décourageant la prise de risque et la création de start-ups.

TELECOMMUNICATIONS ET RESEAUX

La Competition and Markets Authority (CMA) annonce l'examen du rachat du britannique Arm par l'américain Nvidia – L'autorité de la concurrence britannique a [indiqué](#) ouvrir une enquête sur le rachat annoncé en septembre dernier pour 40 Md\$ du fabricant - en position quasi-monopolistique - de blocs de propriété intellectuelle pour puces électroniques par *Nvidia*, leader américain des puces électroniques, afin d'évaluer ses effets sur le pouvoir de marché de ce dernier. En effet, bien que le DG de *Nvidia* Jensen Huang garantisse que la technologie d'*Arm* restera « neutre », son rachat fera de *Nvidia* le fournisseur de la majorité de ses concurrents, ce qui pourrait inciter *Arm*, selon la CMA, « à se retirer, à augmenter les prix ou à réduire la qualité de ses services aux rivaux de Nvidia ». Cette enquête est distincte de l'examen au titre de l'*Enterprise Act* de 2002, auquel la CMA procéderait si elle était saisie par le gouvernement (qui ne s'est pour l'instant pas prononcé en ce sens), et qui permettrait à ce dernier de conditionner voire de bloquer des opérations d'acquisition pour des motifs de sécurité nationale.

Une commission parlementaire estime que les objectifs gouvernementaux de couverture mobile sont peu réalistes – Dans son [4^{ème} rapport](#) évaluant la politique en matière de déploiement du réseau haut-débit et de la 5G, la commission parlementaire sur le numérique, la culture, les médias et les sports estime que l'objectif de couverture de 85 % du territoire d'ici 2025 en réseau haut-débit est peu réaliste, du fait de réductions budgétaires (seuls 25 % des 5 Md£ de budget dédiés sont effectivement mis à disposition dans les 4 prochaines années) et « d'un manque de planification ». La commission rapporte également un « manque de confiance » du secteur des télécoms par rapport à l'atteinte de cet objectif. Le rapport estime que l'objectif gouvernemental d'une couverture 5G complète du territoire national d'ici 2027 est tout aussi ambitieux, compte tenu des décisions interdisant l'utilisation d'équipements de vendeurs considérés à haut risque (dont *Huawei*). Enfin, selon les parlementaires, le choix de donner la priorité à la couverture en 5G de la majorité de la population plutôt que du territoire risque de conduire à la création de « zones blanches » (les opérateurs choisissant les zones les plus peuplées et délaissant les zones rurales).

DONNEES

Facebook transfère la gestion des données personnelles de ses utilisateurs britanniques aux Etats-Unis – Le réseau social a annoncé que les données britanniques initialement gérées par son bureau de Dublin seront transférées début 2021 au siège social californien, les plaçant ainsi hors de la réglementation européenne en matière de protection de données. *Facebook* prend ainsi une décision similaire à celle de *Google* en février. Les deux géants américains ont justifié leurs mesures par les incertitudes résultant du *Brexit* en matière de flux de données personnelles – l'UE n'ayant pas encore octroyé de décision d'adéquation au RU, qui autoriserait des flux de données sans entrave entre les deux parties (cf. *supra*).

ECOSYSTEME TECH

Les entreprises technologiques britanniques ont levé un record de 15 Md\$ en 2020 – Selon l'entreprise spécialisée sur les données de start-ups *Dealroom*, le Royaume-Uni reste à la première place européenne en termes de levées de fonds, en augmentation par rapport à 2019 (15 Md\$ contre 14,8 Md\$), malgré la crise du coronavirus. Ces investissements ont notamment permis l'émergence de sept nouvelles licornes (start-ups évaluées à plus d'1 Md\$) en 2020 (*Arrival, Snyk, One Trust, Gymshark, Cazoo, Gousto, Hopin*), faisant du Royaume-Uni l'écosystème européen avec le plus de licornes. Les « méga » levées de fonds de certaines entreprises ont stimulé le montant total d'investissements, comme la néo-banque *Revolut* ou l'assureur en ligne *Ki*, qui ont chacun levé 500 M\$.

Copyright – tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du service économique régional de Londres (adresser les demandes à : londres@dgtrésor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité – le service économique régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Veille rédigée par Alice WODA (attachée numérique) et revue par Stanislas GODEFROY (chef du pôle sectoriel).